

<https://enseignants.se-unesa.org/Revalorisation-des-milieux-de-carriere-le-ministere-abat-ses-cartes-mais-on-est>



enseignants de l'Unsa



# **Revalorisation des milieux de carrière : le ministère abat ses cartes mais on est loin du carré d'as**

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : vendredi 11 avril 2025

---

**Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés**

---

Avec plus d'un an de retard, le ministère a réouvert le chantier pourtant indispensable de l'accélération de la carrière des personnels enseignants, CPE et PysEN. Les premières mesures exposées en vue de la rentrée 2025 pourraient concerner des raccourcissements de durée d'échelon. Elles s'accompagnent à ce stade de l'habituel refrain « sous réserve d'arbitrages budgétaires »...

Quelles mesures pour 2025 ?

Le ministère envisage de réduire de six mois les durées des échelons 5, 6, 7 et d'un an l'échelon 8. Ces mesures entreraient en vigueur dès le 1er septembre 2025. Les *boosts* disparaîtraient.

Pour les personnels ayant eu un rendez-vous carrière en 2024/2025 et qui bénéficieraient du *boost*, les deux dispositifs se superposeraient.

Et après 2025 ?

D'autres mesures sont envisagées pour les années suivantes, notamment l'augmentation des taux de promotions à la hors-classe en 2026, 2027 et 2028.

Enfin, un rééchelonnement des rendez-vous de carrière est à l'étude pour mieux les répartir sur l'ensemble de la carrière. Dans le projet présenté par le ministère, le 1er rendez-vous interviendrait quatre ans après la titularisation, le 2e en amont du passage à la hors-classe et le dernier avant le passage à la classe exceptionnelle.

L'avis du SE-Unsa

La proposition de réduire la durée des échelons 5 à 8 et d'augmenter les taux de promotion à la hors-classe devrait, à terme, permettre un accès plus rapide à ce grade pour tous. Cela constitue, si cela se confirme, une avancée pour les collègues concernés.

Pour autant, il est nécessaire de voir plus grand et de repenser l'ensemble des carrières. Il faut créer des échelons supplémentaires à la classe normale et à la hors-classe pour permettre aux collègues de continuer à progresser en matière de rémunérations, même s'ils attendent un changement de grade.

De plus, nous demandons que le déroulement de carrière soit déconnecté de l'évaluation et qu'une carrière complète se déroule sur trois grades pour tous ! Nous revendiquons aussi un accès pour le plus grand nombre au sommet de la classe exceptionnelle, soit un net mensuel de 4 156 euros. Enfin, pour les agrégés, nous souhaitons un accès à un salaire net de 5 155 euros par mois grâce à une bonification indiciaire.